

Département de l'AIN Canton de CHATILLON SUR CHALARONNE Commune de MOGNENEINS	DELIBERATION de la Commune de MOGNENEINS <u>2021-03-02</u>	ANNEE 2021 Objet : Approbation du compte de gestion 2020 du receveur municipal
<p>Le vingt cinq mars deux mille vingt et un,</p> <p>Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Franck CALAS, Maire.</p> <p><u>Présents</u> : MM. Franck CALAS, Jean-Pierre CHAMPION, Eric DE CLAVIERE, Marie-Laure KNEPPERT, Philippe MABRU, Frédéric MARTINEZ, Camille PERRAUD, Christophe POULAIN, Alexandre QUILLIEN, Didier REY, Magali ROBERT, Jocelyne ROLLET <i>formant la majorité des membres en exercice</i></p> <p><u>Excusé(e)s</u> : Thierry CHABANON, Emilie PAULE, Thomas VANNIER (donne pouvoir à Christophe POULAIN).</p> <p><u>Secrétaire de séance élu</u> : Christophe POULAIN</p> <p>Date convocation : 20 mars 2021 Membres en exercice : 15 Présents : 12 Votants : 13 ***</p> <p>Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer</p>		

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif et supplémentaire de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE à l'unanimité que le compte de gestion de la commune dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme,
 Le Maire, Franck CALAS

accusé de réception sur l'acte : D_2021_03_02, télétransmis par Jennyfer VERRIER.
 Il porte le numéro d'identifiant unique : 001-210102521-20210325-D_2021_03_02-DE.
 Informations sur l'acte
 Numéro : D_2021_03_02
 Objet : Approbation CG 2020
 Date de décision : 25/03/2021
 Date de transmission : 31/03/2021
 Nature de l'acte : Délibération
 Matière de l'acte : 7. Finances locales / 7.1. Decisions budgetaires

